

**DELIBERATION**  
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 12*

*quorum : 0*

*titulaires présents : 5*

*pouvoir : 2*

*ayant pris part à la*

*délibération : 7*

*date de la convocation :*

11 avril 2023

**SEANCE DU 14 AVRIL 2023**

Conformément à la convocation du trente mars deux mille vingt trois, le comité syndical s'est réuni le onze avril deux mille vingt trois à dix-huit heure à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée,

Le quorum n'ayant pas été atteint la réunion a été reportée avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum

L'an deux mille vingt trois, le quatorze avril à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, s'est réuni à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2023/04 N°3B**

**Objet de la Délibération :**  
**Compte de gestion 2022**  
**budget principal**

Présents : M. D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GOEURIOT, Mme H.OLIVIER

Était excusés : Mme J.ANTOINE, M. P.DEHAND, S.OBARA, J-L.DURET, J.PARROT

Suppléants présents :

Pouvoirs : M.DURET à M.GOEURIOT, M OBARA à M.MOUSSA

**Annule et remplace la délibération 2023/04 N°3**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur l'exécution de la tenue du compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour le budget principal 2022,

Considérant que le compte de gestion tenu par le trésorier et le compte administratif tenu par le Président du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse sont en concordance au niveau de chacun des chapitres budgétaires,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier au titre de l'exercice 2022 pour le budget principal,

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,

Le Président,

Dominique MOUSSA